VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

Délibération du Conseil municipal
Séance du mercredi 14 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 33	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date d'envoi de la convocation	Date de transmission en Préfecture et de publication en ligne
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30	28	2	0	08/10/2026	20 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION N°2026/102

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU FORUM ET DE MATÉRIEL MUNICIPAL POUR DES MANIFESTATIONS

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 14 octobre à 18h30, Le Conseil municipal de la Ville de Graulhet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin VERDEIL, Maire.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - M. CATHALAU Pierre - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. GAY Etienne - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 2
M. BES Henri (pouvoir ROQUES François)
M. MARQUES Pédro (pouvoir DA COSTA Céu)

Absents sans pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme BONNET Laure

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : Néant

Abstention : Néant

Ne prend pas part au vote : M. Jean-Luc CATHALAU - Mme Béatrice VICENTE - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille (pouvoir VICENTE Béatrice)

Rapporteur : Monsieur Vincent TERRASSIÉ

L'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. Cet article précise également que cette autorisation peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

L'association SPORTING CLUB GRAULHETOIS CLUB OMNISPORT a formulé la demande de bénéficier de la mise à disposition gratuite du Forum le 27 novembre 2026 pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Moscato passe à table » réalisé par Monsieur Vincent MOSCATO.

L'association SPORTING CLUB GRAULHETOIS CLUB OMNISPORT est bel et bien une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général en offrant aux habitants, et notamment aux jeunes de la commune, un accès de proximité à la pratique du rugby ; que cette activité encadrée, adossée à une école de rugby affiliée à la FFR, participe aux missions de la commune en matière d'activités sportives, éducatives et de cohésion sociale, et que les rencontres et animations organisées par le club contribuent à la vie locale et au rayonnement de la commune.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la mise à disposition gratuite du Forum à l'association SPORTING CLUB GRAULHÉTOIS CLUB OMNISPORT le 27 novembre 2026.

L'association TEAM81 TRIATHLON, organisatrice de la manifestation « Le Nabeillou Trail » prévue le 25 octobre 2026, sollicite la mise à disposition de matériel pour assurer la sécurité du public, le bon déroulement des épreuves et la convivialité du village d'accueil.

Ce prêt serait composé de barrières, d'un podium, d'un raccordement et accès à l'électricité, de tables et bancs, de tonneaux en bois et de la décoration.

L'association TEAM81 TRIATHLON est une association à but non lucratif affiliée à la Fédération Française de Triathlon, qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général en promouvant la pratique des sports d'endurance pour tous les publics, sans distinction d'âge ni de niveau, et en organisant des manifestations sportives contribuant à l'animation et au rayonnement de la commune. La manifestation « Le Nabeillou Trail », organisée en collaboration avec la Ligue contre le Cancer au profit d'Octobre Rose, en est l'illustration.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la mise à disposition gratuite du matériel à l'association TEAM81 TRIATHLON pour la bonne organisation de la manifestation « Le Nabeillou Trail » prévue le 25 octobre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR,

VU l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'association dénommée « SPORTING CLUB GRAULHETOIS CLUB OMNISPORT » ;
VU les statuts de l'association dénommée « TEAM81 TRIATHLON » ;

CONSIDÉRANT que l'association SPORTING CLUB GRAULHETOIS CLUB OMNISPORT a sollicité la mise à disposition gratuite du Forum pour le 27 novembre 2026 afin d'organiser un spectacle intitulé "Moscato passe à table" ;
CONSIDÉRANT que l'association SPORTING CLUB GRAULHETOIS CLUB OMNISPORT est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet les activités de clubs de sports ;
CONSIDÉRANT que l'association TEAM81 TRIATHLON a sollicité la mise à disposition gratuite de matériels pour le 25 octobre 2026 afin d'organiser la manifestation sportive « Le Nabeillou Trail »;

CONSIDÉRANT que l'association TEAM81 TRIATHLON est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet les activités de clubs de sports ;
CONSIDÉRANT que ces associations concourent à la satisfaction d'un intérêt général local ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de mettre à disposition gratuitement de l'association SPORTING CLUB GRAULHÉTOIS CLUB OMNISPORT le Forum, situé au 63 avenue Saint-Exupéry, pour le 27 novembre 2026, afin d'organiser le spectacle "Moscato passe à table".

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association SPORTING CLUB GRAULHÉTOIS CLUB OMNISPORT une convention de mise à disposition précisant les modalités d'utilisation du Forum, les obligations respectives des parties, notamment en matière d'assurance, de sécurité et de remise en état des locaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre gratuitement à disposition de l'association TEAM81 TRIATHLON, pour la manifestation intitulée « Le Nabeillou Trail » prévue le 25 octobre 2026, le matériel suivant : barrières, podium, raccordement et accès à l'électricité, tables et bancs, tonneaux en bois et éléments de décoration.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Laure BONNET**

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet de la Ville et de sa transmission au Préfet du Tarn.
Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.